

Fonctionnement du Conseil Municipal - Désignation du secrétaire de séance et vote sur l'urgence d'une question à inscrire à l'ordre du jour

«**M. LE MAIRE** : Je vous propose comme secrétaire de séance Cyril DEVESA. Pas d'opposition ? donc ce sera ce soir Cyril DEVESA.

D'autre part je voudrais demander au Conseil Municipal de se prononcer sur l'urgence, dans le cadre de la procédure d'urgence, sur une question qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour, et qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure ; celle-ci sera donc examinée, si vous en êtes d'accord, en fin de séance. En effet une circulaire publiée le 25 septembre a conduit le Préfet à demander par lettre du 28 octobre dernier, donc il y a quelques jours, au Conseil Municipal de rapporter certaines dispositions de sa délibération du 25 septembre. Il s'agit d'un ajustement technique, pas d'un grand débat de fond mais il nous faut redélibérer pour se mettre en conformité avec la réglementation».

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire en urgence à l'ordre du jour cette question qui sera examinée en fin de séance.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2008.